



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 55090

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions d'exercice de travail des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de centres d'information et d'orientation. D'ici à 2002, près de 20 % du corps partira en retraite chaque année. Devant l'importance du renouvellement, des propositions ont été émises par les personnels de ces établissements publics : titularisation des contractuels diplômés du DESS de psychologie ayant plusieurs années d'ancienneté et augmenter les moyens budgétaires en conséquence du renouvellement et des nouvelles demandes. Aujourd'hui, dans de nombreuses régions demeurent des postes vacants. Cette situation risque de se renouveler si aucun moyen ne vient combler ce besoin. Alors que la croissance rétablit des perspectives d'emploi pour les jeunes, il lui semble nécessaire de renforcer les CIO de manière à orienter les élèves et les étudiants vers les filières créatrices d'emploi. En valorisant les métiers des branches techniques et en orientant les jeunes vers les emplois les mieux adaptés à leurs talents, les CIO contribuant à maintenir une certaine adéquation entre les besoins du marché et les offres de formation. C'est de ce travail de fond que notre économie et notre système de formation ont le plus besoin. Aussi, elle lui demande dans quelle mesure le ministère de l'éducation nationale débloquera des moyens à la hauteur pour les centres d'information et d'orientation pour les prochaines années.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à ouvrir aux concours s'appuie sur des prévisions de recrutement en nouveaux enseignants titulaires sur des périodes de cinq ans. Cette prévision pluriannuelle prend en compte à la fois des départs définitifs des titulaires, le renouvellement des titulaires remplaçants, les objectifs de résorption de l'auxiliaire et les évolutions de la démographie scolaire. C'est ainsi que sur la période 2001-2005, le Gouvernement a décidé d'ouvrir au titre du second degré 88 000 postes aux concours externes et 37 000 postes pour la résorption de l'emploi précaire. S'agissant des concours externes 165 postes sont ouverts pour les conseillers d'orientation-psychologues à la session 2001, soit une augmentation de 6 % par rapport aux recrutements de 2000. Les postes ouverts à l'examen professionnel et au concours réservé n'étant pas encore répartis par corps dans l'attente d'éléments chiffrés sur les préinscrits, il n'est pas possible d'indiquer la progression globale au titre de la promotion interne et de la résorption de l'emploi précaire.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Clergeau](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55090

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2000, page 6935

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 2971